



Décision n° CODEP-DRC-2024-027685 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 17 juin 2024 autorisant la modification notable des modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n°37-B, située sur le centre de Cadarache à Saint-Paul-lez-Durance

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° CODEP-DRC-027232 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 9 juillet 2015 enregistrant l’installation nucléaire de base n°37-B dénommée station de traitement des effluents (STE), exploitée par le Commissariat à l’énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) dans le centre de Cadarache situé sur le territoire de la commune de Saint-Paul-lez-Durance (département des Bouches-du-Rhône) ;

Vu la décision n°2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de bases ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courrier CEA DG/CEACAD/CSN DO 2023-28 du 25 avril 2023 ainsi que les éléments complémentaires apportés par le courrier CEA DG/CEACAD/CSN DO 2023-800 du 18 décembre 2023 ;

Décide :

Article 1^{er}

Le Commissariat à l’énergie atomique et aux énergies alternatives, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier le rapport de sûreté et les règles générales d’exploitation de l’installation nucléaire de base n°37-B dans les conditions prévues par sa demande du 25 avril 2023 susvisée, complétée par son courrier du 18 décembre 2023 susvisé.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 17 juin 2024.

*Pour le Président de l'Autorité de sûreté
nucléaire et par délégation,*
le directeur des déchets, des installations de
recherche et du cycle,

Signé

Cédric MESSIER